

# L'Est du Québec et la contrebande d'alcool<sup>1</sup>

NICOLE THIVIERGE ET BRIGITTE GAGNON

Quand on pense au commerce illicite d'alcool, des images s'imposent immédiatement à l'esprit comme ces fameux bars clandestins de jazz de New York et de Chicago, les «speakeasies», qui offraient des tasses de café remplies du bon whisky canadien ou encore des noms de personnages colorés comme Al Capone et Elliott Ness, qui nous rappellent cette épopée parfois violente des «années folles».

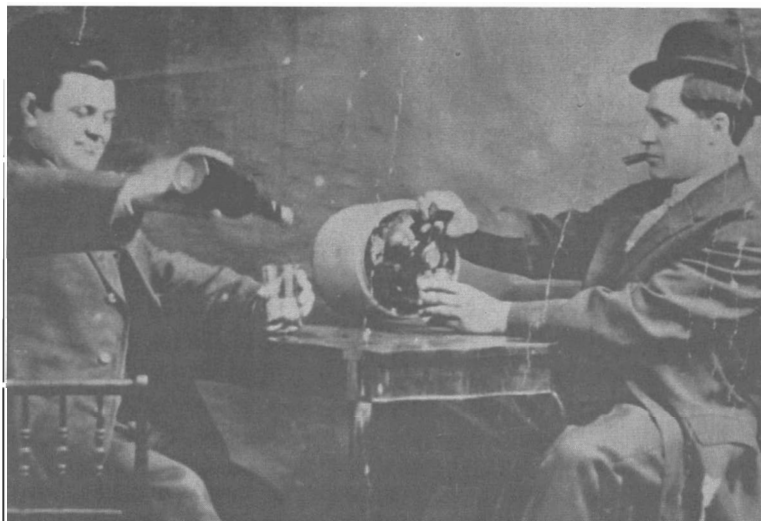
## La tradition québécoise

Mais peut-être voulons-nous oublier que beaucoup de nos ancêtres ont trempé dans ce commerce, comme fournisseurs ou distributeurs. Il faut dire que le Québec, et notamment l'Est de la province, jouit d'une tradition de contrebande ou de fabrication illicite d'alcool qui remonte au moins au XIX<sup>e</sup> siècle. Dès cette époque, les militants de la tempérance ont lutté si farouchement qu'ils ont finalement réussi à faire voter une loi prohibitive. Par cette loi, adoptée en 1878, le gouvernement fédéral promulgue la prohibition de l'alcool mais en réserve l'application aux municipalités qui auront fait approuver ladite loi par référendum. Taxes élevées, localités «sèches», voilà des facteurs qui incitent nos ancêtres débrouillards à contourner tout ce qui pourrait les empêcher d'étancher leur soif.

## Vive la «bagosse»!

La contrebande est un phénomène d'une telle amplitude que le gouvernement doit entreprendre une enquête interne, à l'instigation du ministre des Douanes, M. Chapleau. L'enquête révèle que les officiers-inspecteurs ne suffisent pas à la tâche mais surtout que certains d'entre eux

participent aux profits du commerce illicite, comme le rapporte le **Journal de Fraserville**, du 25 novembre 1892. Selon les propos du détective Carpenter, dans les seules paroisses du Bas-Saint-Laurent, les profits s'élèveraient à 20 000 \$ par semaine, ce qui explique sans doute l'intérêt des «incorruptibles» corrompus. Carpenter recommande alors de choisir des agents provenant de l'extérieur, pour enrayer cette protection que des agents locaux fournissent à leurs concitoyens. Il aurait même découvert que «[des] juges de paix de l'endroit refusent de siéger dans [les causes, parce qu'ils ont] des sympathies personnelles [...] pour les accusés». Comme la contrebande et la fabrication d'alcool entraînent des effets économiques multiplicateurs, le réseau de relation, bien structuré autour du phénomène, s'élargit d'autant. Dans sa livraison du 28 avril



1893, le même journal nous apprend que, devant le succès de la répression de la contrebande d'alcool, les contrebandiers ont imaginé «un nouveau truc pour frauder le revenu»: des ferblantiers ont travaillé tout l'hiver à la fabrication d'alambics et l'un d'eux en aurait même fabriqué trois cents à



lui tout seul! Les cultivateurs sont «éblouis à la pensée de pouvoir fabriquer leur whisky avec un appareil ne coûtant pas plus de 4 \$ ou 5 \$»; aussi, les paroisses du Bas du Fleuve en sont-elles pourvues généreusement. Selon le journaliste, on peut évaluer l'importance de ce fléau par une augmentation de 75 % des ventes de mélasse chez les épiciers! Comme le whisky requiert plutôt de l'orge ou du seigle, on peut croire qu'il s'agit de la «bagosse».

Parmi les militants de la tempérance qui combattent la consommation d'alcool sans relâche, il faut placer les curés au premier rang. En 1907, raconte Bernard Ouellet dans **La région du Transcontinental à l'heure de la prohibition** - de qui nous tenons nos informations sur le Témiscouata - le curé de la paroisse d'Escourt, se plaint à son évêque de la «guerre affreuse» qu'il doit mener contre l'établissement d'un débit de «boisson» dans sa paroisse, déplorant ce «vent diabolique» qui est passé sur sa paroisse.

C'est en 1921 que le contrôle de la vente d'alcool devient provincial et que la Commission des Liqueurs est instituée pour

surveiller et distribuer dans ses magasins, le précieux nectar. Mais ses succursales ne sont installées que dans les villes de plus de 5 000 habitants, ce qui, ajouté aux localités déjà sèches par référendum, rend le Québec rural semblable au désert! Même si la ville de Québec, marché privilégié des

«bootleggers» de l'Est, vote contre la prohibition en 1919, l'année suivante, la loi américaine Volstead, qui interdit toute fabrication, transport ou vente d'alcool aux États-Unis, provoque le déclenchement de la grande aventure de la contrebande dans l'Est du Québec.

### Les activités navales

Pour les distillateurs canadiens, la seule alternative possible et légale durant la prohibition, c'est l'exportation hors des eaux territoriales. Le territoire français de Saint-Pierre-et-Miquelon, nullement soumis aux lois prohibitionnistes, devient alors l'entrepôt d'alcool de toute l'Amérique. Distillateurs et contrebandiers, en plus d'écouler leur production de whisky, de rye, et de gin, bénéficient d'un plus large éventail de produits à offrir: champagne français, cognac et scotch écossais, des liqueurs et du rhum en provenance du sud. On dit qu'un distillateur ontarien célèbre a utilisé abondamment l'«entrepôt» de Saint-Pierre.

Désormais le seul obstacle c'est le réseau de distribution. Jean-Pierre Andrieux nous donne, dans **La prohibition... Cap sur St-Pierre et Miquelon**, un très bon aperçu du circuit de contrebande. Le précieux liquide est aussitôt embarqué sur des petits bateaux de pêche, des goélettes ou même sur des bateaux à vapeur armés, pour être distribué et vendu sur les deux rives du fleuve, puis écoulé sur le marché national ou passé subrepticement aux frontières américaines. Quelques chefs-lieux de la contrebande, comme les îles du Bas-Saint-Laurent et du golfe, notamment l'île d'Anticosti, se révèlent d'une importance stratégique. Les sources retracent aussi, pour n'en nommer que quelques-unes, des localités comme L'Isle-Verte et l'Île-aux-Coudres dont les nombreuses «caches» auraient été découvertes. On parle aussi de Matane, de Bic, de Cacouna, d'Escourt et de l'Islet sur la rive sud, de Bersimis, et de Baie-Trinité sur la Côte-Nord. Quoi qu'il en soit, toute cette activité portuaire et navale attire l'attention des inspecteurs du gouvernement qui se lancent dans des poursuites en mer mémorables: douaniers, garde-côtes,

et même parfois des bataillons armés jusqu'aux dents vont effectuer des arrestations spectaculaires.

Les départs, les arrivées des bateaux du gouvernement, de même que les saisies sont signalés par tous les journaux régionaux. Quand on raconte ainsi les faits et gestes des contrebandiers et de leurs adversaires, c'est un peu comme un chapitre de l'histoire quotidienne des gens du pays qui s'exprime à travers cette activité, le plus souvent racontée comme s'il s'agissait de rumeur: «*Il y aurait eu un débarquement de 12 barils de whisky à Cacouna dans la nuit de dimanche à lundi*» ou «*M. Panet Larue des Douanes et Assises(sic), aurait, paraît-il saisi environ 30 barils de whisky aux environs de Rimouski*».

### De la «drogue flottante»

Les archives judiciaires de la juridiction criminelle de Rimouski révèlent de leur côté des faits précis. À titre d'exemple, cette affaire de 1932 qui ne manque pas de nous rappeler l'incident de la «drogue flottante» de l'été 1991 sur la Côte-Nord. Un jour qu'un navire des Douanes et Accises du Canada navigue au large de Franklin(sic), les officiers aperçoivent le bateau *Aileen McDonald*. Une poursuite s'engage et les occupants du *Aileen McDonald* jettent la cargaison par-dessus bord. Durant l'inspection, on ne trouve que deux paquets de cigarettes mais on aperçoit les caisses qui flottent au large. Le capitaine et son équipage sont arrêtés sous l'accusation «*d'avoir aidé et favorisé l'importation, le déchargement et le débarquement d'effets illégalement importés au Canada, d'une valeur de plus de 200 \$*». Ils sont tous reconnus coupables: le capitaine écope d'une amende de 600 \$ ou d'une peine de prison d'une année pendant que les autres devront payer 300 \$ d'amende ou purger aussi une peine d'un an de prison. Durant le procès, on apprend que le capitaine, qui navigue depuis une vingtaine d'années, est un «bootlegger» renommé et qu'il en est fier. Il paie très bien ses hommes, 100 \$ par mois, parce qu'il est conscient que le métier comporte des risques et que la concurrence paie bien. Son équipage est formé d'hommes qualifiés dans d'autres métiers: navigateur, ingénieur

mécanicien, épicier et matelot, mais ils préfèrent l'aventure, le risque et les gros profits. La valeur de la saisie est évaluée à 7 686 \$ plus 488,61 \$ en taxes. Elle consiste surtout en whisky, gin et cigarettes.

### Les activités d'une région frontalière

Mais les cargaisons ne sont pas toujours saisies. Elles sont alors débarquées sur les grèves, chargées dans des camions ou dans des automobiles pour être transportées vers des grands centres ou vers les villages frontaliers; là, elles sont rangées dans des caches en attendant d'être «exportées» une deuxième fois. C'est ce type de village de la région du sud du Témiscouata que nous allons visiter, endroit choisi par les «bootleggers» pour sa situation privilégiée de carrefour aux frontières américaine, néo-brunswickoise et québécoise.

Vers 1920, le réseau de contrebande d'alcool se structure autour d'un trafiquant local que nous appellerons A.L. Natif de Frenchville, N.-B., il décide de s'établir à Rivière-Bleue pour y ouvrir un restaurant jouxtant une petite entreprise d'em-bouteillage de boissons... gazeuses... Bien sûr, il reste en relation avec ses complices du Nouveau-Brunswick et du Maine avec qui il était déjà en affaires.

### Un véritable poison

Au début, il s'agit de trafic d'alcool frelaté: de l'alcool provenant des pharmacies de Boston, redistillé à Saint-Hilaire, chez le beau-père de A.L., ou de l'alcool distillé en région selon la recette connue, un savant mélange d'eau, de mélasse brute, de céréales (orge ou blé). Certaines recettes parlent de patates, et de sucre blanc, auxquels on ajoute parfois des fruits pour aromatiser. Ces pratiques de distillation sont dangereuses, on parle de tord-boyaux, de brûleur de tube digestif, rendant parfois les buveurs aveugles. On ne déplore pas de tels cas dans la région mais on connaît des hangars à alambic qui ont explosé, blessant ou tuant les apprentis chimistes.

Dans la deuxième phase de ses activités, A.L. décide de passer à la contrebande exclusivement, à partir de produits de meilleure qualité importés des îles Saint-Pierre-et-

Miquelon. La cargaison est débarquée dans les villages côtiers du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie (Cacouna, Trois-Pistoles, Saint-Simon, Saint-Fabien, Bic, Matane, Marsoui, Mont-Louis et Mont-Saint-Pierre) puis est acheminée vers les entrepôts des villages frontaliers comme celui d'Escourt ou de Rivière-Bleue.

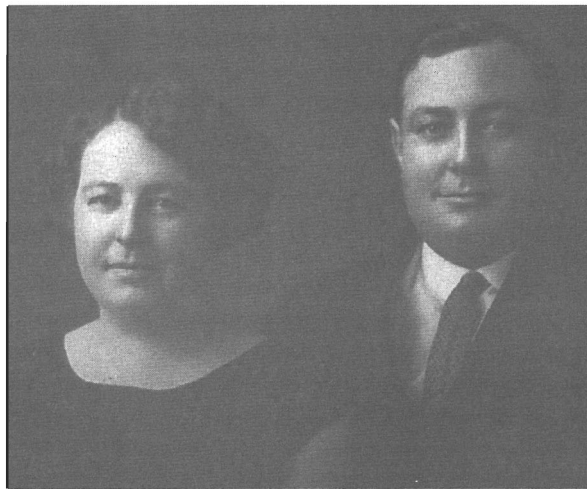
On y trouve les fameuses caches qui selon les régions prennent différentes formes, mais il peut s'agir de simples trous dans la terre autour de la maison ou dans les bois, comme celui qu'on a découvert au Bic.

Même quand les caches sont connues, il est quelquefois difficile de faire la preuve qu'il y a contrebande. Ainsi, dans les années 1930, un sexagénaire de Sainte-Luce, cultivateur et hôtelier de profession, voit un beau jour arriver deux agents de la douane: ils font une importante saisie de 1 500 gallons d'alcool, évalués à 2 863 \$. L'homme est accusé par la Commission des Liqueurs du Québec de cacher «des spiritueux illégalement importés au Canada». L'accusé nie en être propriétaire ou même avoir été courant de sa présence dans les dépendances de sa propriété. Les archives judiciaires de la Cour du Banc du Roi, juridiction criminelle de Rimouski, nous apprennent qu'il subira trois procès mais sera finalement acquitté, faute de preuves.

Dans d'autres cas, la preuve est tout à fait suffisante et parfois, elle entraîne une défense cocasse de l'accusé. C'est le cas de M.E., cultivateur de Sainte-Félicité qui, en 1932, est reconnu coupable d'avoir «reçu, gardé et caché 143 canistres», contenant en tout 359 gallons et 46 bouteilles de scotch whisky de marque *Black and White*, le tout évalué à 451 \$. Quatre officiers des douanes qui avaient trouvé les effets incriminants dans sa grange lui ont demandé si l'alcool lui appartenait, il a répondu non! Lorsqu'ils lui ont demandé si la grange lui appartenait, il a répondu oui; enfin, s'il avait apporté l'alcool dans la grange, notre homme a répondu alors que c'était le fait d'un inconnu ayant agi durant la nuit et que le lendemain quand

il a découvert les caisses, il a cru qu'elles contenaient du beurre! Finalement il est condamné à payer 200 \$ ou à faire un an de prison à Rimouski. Mais, il existe des dépôts plus sûrs, plus sophistiqués, comme ce hangar d'Escourt aux murs creux et au plafond amovible. La rumeur propage encore l'histoire du fameux tunnel de 150 pieds de Rivière-Bleue qui aurait permis de transporter les caisses de la maison de A.L., le «bootlegger» du Témiscouata, jusqu'à la gare, en toute sécurité.

L'itinéraire de la mer aux caches est parfois mouvementé, car l'agent de la Sûreté provinciale ou de la douane veille: les contrebandiers vivent dans la crainte continue de voir saisir leur



Alfred Lévesque pratiquait le trafic de l'alcool dans la région du Témiscouata (Rivière-Bleue, 75 ans d'histoire 1914-1989, p. 128.)

chargement et de se faire arrêter. On se rappelle encore les chasses à l'homme qui se sont terminées tragiquement par des noyades dans le lac Témiscouata. En général, on utilise l'automobile, d'où l'obligation d'en posséder plusieurs, et comme A.L., en faisant partie d'un réseau de vols de véhicules... Dans ce cas, ceux-ci sont volés à Montréal ou à Québec et maquillés à Saint-Hilaire ou à Edmunston, N.-B. D'autres fois, on utilise le train: on dissimule alors les caisses dans des wagons chargés de bois provenant des moulins à scie de la région. Des mauvaises langues disent que les propriétaires des scieries ou leur gérant ont collaboré au trafic.

Que ce soit par train ou par automobile, quand la cargaison parvient enfin aux douanes, il faut

déployer des efforts d'imagination pour réussir à tromper les douaniers: certains se déguisent en prêtres pendant que d'autres traversent la Madawaska, le Rio Grande d'El Norte, la nuit, à gué ou en canot. Mais finalement, les outils de répression du crime s'affinent et A.L. est arrêté et emprisonné plusieurs fois au début des années 1930. Son frère continue le commerce durant quelques années mais vingt ans plus tard, on retrouve A.L. recyclé dans le commerce légal, comme le célèbre distillateur de whisky ontarien.

### Un commerce rentable

On sait qu'en 1933, la levée de la prohibition aux États-Unis n'affecte pas la rentabilité du commerce illicite; il faut combler les besoins des Américains en manque depuis une décennie et tous les entrepreneurs en profitent, qu'ils opèrent ou non dans la légalité. L'histoire démontre que prohibition ou non, il y a toujours des consommateurs désireux de contourner les taxes élevées et qui se trouvent ainsi à encourager la contrebande. Vers la fin des années 1930, les grands réseaux de la région du Témiscouata sont finalement démantelés et réduits au trafic local pendant que les alambics reviennent à la mode. Au début des années 1940, le journal **L'Écho du Bas Saint-Laurent** rapporte de nombreuses saisies d'alambics à Cacouna,

Saint-Marcellin, Saint-Maurice, Saint-Tharcisius, Saint-Fabien, Saint-Appoline, et Saint-Paul-du-Nord; de nombreuses arrestations et saisies d'alcool dans les débits de boisson clandestins de Dégelis, Cabano, Saint-Pamphile et L'Islet. Finalement, on rapporte des arrestations de contrebandiers d'alcool et de cigarettes à Escourt. Malgré l'arrêt de la prohibition, il faut croire que le consommateur a toujours soif d'absolu! À votre santé!

### Notes

1. Cet article a déjà été publié dans la revue **Cap-aux-Diamants**, no 28, (hiver 1992): 48-51. Nous remercions le directeur Yves Beaugard de nous avoir permis de reproduire ce texte.